

Inégalités des ménages face à la réception de transferts informels. Quelques leçons issues de Ouagadougou (Burkina Faso)

Inequalities in household receipts of informal transfers. Some lessons from Ouagadougou

Soufianou Moussa and Jean-François Kobiané

Volume 44, Number 2, Fall 2015

La démographie au service de la société : un hommage à Jacques Henripin (1929-2013)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035954ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035954ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Moussa, S. & Kobiané, J.-F. (2015). Inégalités des ménages face à la réception de transferts informels. Quelques leçons issues de Ouagadougou (Burkina Faso). *Cahiers québécois de démographie*, 44(2), 223–249. <https://doi.org/10.7202/1035954ar>

Article abstract

The persistent macro-economic crisis in West Africa is an obstacle to development of a system of voluntary institutional social protection. The most vulnerable rely for support solely on the transfers they receive from their family circle. In this context we present an analysis of the architecture of the assistance received by households in five neighbourhoods of Ouagadougou monitored by the Observatoire de la Population de Ouagadougou (Burkina Faso). We examine firstly the differences in profiles between those households receiving and those not receiving aid ; and secondly the characteristics of the support received in terms of the degree of urbanisation of the neighbourhood, using multiple component analysis. Our results show that while a minority of households receive informal assistance, those in official neighbourhoods are the most dependent on it. The sex of the household head has more effect than his or her age on whether the household receives informal assistance ; and households headed by women are the most assisted, despite their great social diversity. Other factors such as the marital status of the household head are also important. On the other hand, the poorest households are not the most assisted ; and we find that the standard of living of the family of origin of the household head has little influence on the probability of the household receiving assistance, which suggests that the structure of informal transfers is based more on geographical than on familial proximity. Finally we note that in general, informal assistance is more random in the more urbanised neighbourhoods, while in unofficial settlements cash-based is considered the least useful form of assistance.

Inégalités des ménages face à la réception de transferts informels. Quelques leçons issues de Ouagadougou (Burkina Faso)

SOUFIANOU MOUSSA* ET JEAN-FRANÇOIS KOBIANÉ*

RÉSUMÉ

En Afrique de l'Ouest, la crise macroéconomique persistante empêche tout développement d'une protection sociale institutionnelle volontariste. Les plus vulnérables ne peuvent compter, en termes de soutien, que sur les transferts qu'ils reçoivent de leur entourage familial. C'est dans ce contexte que nous traitons de l'architecture des aides reçues par les ménages dans cinq quartiers suivis par l'Observatoire de la Population de Ouagadougou (Burkina Faso). Nous analysons d'une part les différences de profils entre les ménages aidés et ceux qui ne le sont pas et d'autre part les caractéristiques des appuis reçus en fonction du degré d'urbanisation des quartiers, grâce à des analyses en composantes multiples. Nos résultats montrent que si une faible part des ménages reçoit une assistance informelle, les ménages des quartiers formels en sont les plus dépendants. Le sexe du chef de ménage apparaît comme plus déterminant pour la réception d'une aide informelle que son âge, et les ménages dirigés par une femme, malgré leur forte diversité sociale, sont les plus assistés. D'autres facteurs jouent un rôle très important, comme l'état matrimonial du chef de ménage. En revanche, les ménages les plus pauvres ne constituent pas les plus aidés. De même, le niveau de vie de la famille d'origine du chef de ménage ne joue que très faiblement sur la probabilité pour un ménage de recevoir une aide, ce qui sous-entend une architecture des transferts informels basée davantage sur la proximité géographique que familiale. Enfin, dans l'ensemble, nous avons observé que l'assistance informelle est plus aléatoire dans les quartiers urbanisés alors que, dans les quartiers informels, l'assistance en espèces est jugée comme la moins utile par les bénéficiaires.

ABSTRACT

Inequalities in household receipts of informal transfers. Some lessons from Ouagadougou

The persistent macro-economic crisis in West Africa is an obstacle to development of a system of voluntary institutional social protection. The most vulnerable rely for support solely on the transfers they receive from their family circle. In this context we present an analysis of the architecture of the assistance received by households in five neighbourhoods of Ouagadougou monitored by the Observatoire de la Population de Ouagadougou (Burkina Faso). We examine firstly the differences in profiles between those households receiving and those not receiving aid; and secondly the characteristics of the support received in terms of

* Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université de Ouagadougou (msoufianou@yahoo.fr). Ce travail a reçu le soutien de Wellcome Trust (grant number WT081993MA).

the degree of urbanisation of the neighbourhood, using multiple component analysis. Our results show that while a minority of households receive informal assistance, those in official neighbourhoods are the most dependent on it. The sex of the household head has more effect than his or her age on whether the household receives informal assistance; and households headed by women are the most assisted, despite their great social diversity. Other factors such as the marital status of the household head are also important. On the other hand, the poorest households are not the most assisted; and we find that the standard of living of the family of origin of the household head has little influence on the probability of the household receiving assistance, which suggests that the structure of informal transfers is based more on geographical than on familial proximity. Finally we note that in general, informal assistance is more random in the more urbanised neighbourhoods, while in unofficial settlements cash-based is considered the least useful form of assistance.

INTRODUCTION

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le système formel de protection sociale (assurance d'un revenu minimum, assurance santé universelle, aide-chômage, etc.) est très limité, tant sur le plan de la qualité des prestations offertes que celui de la proportion de la population couverte (Barbone et Sanchez, 2000 ; Dethier, 2009 ; OIT, 2004). Par rapport à ce dernier aspect, la protection sociale institutionnelle ne s'adresse qu'aux travailleurs du secteur public ou privé, même si certains pays ont cherché à l'étendre au secteur informel ou aux couches très vulnérables, avec un succès plus marqué en Afrique australe (Gruart, 1984 ; Jansen et collab., 2013 ; Scodellaro, 2010). Ainsi, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la grande majorité de la population, étant plutôt active dans le secteur informel, se trouve de fait exclue de toute protection sociale structurée et moderne. En outre, il existe peu de programmes publics d'aide sociale destinés à soutenir directement les plus démunis et les interventions publiques menées sont également limitées par leur envergure (population couverte très souvent réduite et niveau d'assistance apportée faible). La population ne reçoit en général de transferts publics directs (en espèces ou en nature) que lors de travaux sociaux spécifiques faisant appel à une importante main d'œuvre non qualifiée et rémunérée suivant le modèle « *cash for work* » ou « *food for work* ». Cette faiblesse de l'État providence, très fortement liée au niveau de développement de ces pays, s'est accompagnée du maintien du système d'entraide traditionnel et informel. Mais la crise économique que connaissent ces pays depuis trois dernières décennies ainsi que, depuis plus longtemps, la modernité, à travers leurs effets sur les structures et les relations au sein des familles et des ménages (nucléarisation) d'une part et le développement d'une tendance vers « l'individualisation » d'autre part, ont une influence négative sur le développement du système de solidarité historique (Antoine, 2007 ; Marie et collab., 1997 ; Pilon et collab., 1997 ; Vimard, 1993). Toutefois, la focalisation de la plupart des auteurs sur les capitales ouest-africaines sous-entend que c'est surtout en milieu urbain de cette région du monde qu'on assiste à une « dégradation » des relations sociales traditionnelles, comme le montre l'analyse des relations intergénérationnelles dans ces pays (Antoine, 2007). Perçue comme une réalité ou un « *mythe* », ou encore de manière positive ou négative (Vidal, 1994), la « solidarité africaine » a fait l'objet d'un certains nombres de réflexions. Les travaux qui ont été réalisés pour comprendre cette forme d'expression des relations sociales en Afrique de l'Ouest s'intéressent en général soit aux transferts de grands patrimoines

comme les terres sous forme d'héritage ou non (Bologo, 2007) soit, avec le récent regain d'intérêt pour les personnes âgées dans les pays du Sud, aux transferts intergénérationnels (Aboderin, 2003 ; Antoine, 2007 ; Demonsant, 2007 ; Roth, 2010). Kebe et Charbit (2007), en cherchant à isoler les facteurs déterminants de la vulnérabilité des femmes chefs de ménages au Sénégal, se sont intéressés aux transferts courants reçus par les ménages qu'elles dirigent. Ces deux auteurs ont essentiellement pris en compte les transferts des migrants et leur analyse, conformément à son objet, est axée uniquement sur les femmes chefs de ménage. Ils montrent que les ménages à la tête desquels se trouve une femme « compensent » les différents « handicaps » auxquels ils font face grâce à la réception de transferts de migrants, notamment ceux issus des migrants sénégalais installés dans les pays riches. Dans une analyse similaire (basée sur la migration) mais non limitée aux seuls ménages dirigés par une femme, Lachaud (2005) montre aussi une baisse tendancielle des transferts issus de la Côte d'Ivoire vers les ménages burkinabè en raison de la « crise ivoirienne », ce qui par ailleurs accroît leur vulnérabilité. En Côte d'Ivoire, Aye (2004) a constaté l'existence d'une véritable solidarité entre les ménages dans la prise en charge des dépenses de santé essentiellement sous forme de « redistribution des ressources de la ville vers la campagne ». Un résultat semblable, montrant le rôle de la cellule familiale dans les dépenses des ménages en santé, a été aussi obtenu par Ouendo et ses collaborateurs (2004). Entrant aussi dans une perspective de transferts entre « la ville et la campagne » au Cameroun, Eloundou-Enyegue (1992) a révélé l'apparition de nouveaux types de transferts (« l'envoi des scolaires d'origine urbaine au village et le développement du rôle de la famille dans l'octroi de crédits ») mais surtout a montré le poids important de la « réciprocité » aux dépens de la « gratuité » dans les transferts urbains-ruraux, résultat qui a été également observé par Vidal (1994) à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Malgré cette relative pluralité d'approches, on ne connaît que très peu la nature et l'architecture des transferts informels et quotidiens reçus par les ménages dans un contexte urbain avec une population migrante. Cette situation résulte très probablement d'un manque de données permettant de réaliser de telles études. Elles demeurent néanmoins particulièrement pertinentes dans un contexte de pauvreté et où il n'existe aucune politique généralisée de protection sociale institutionnelle. Ces deux situations, combinées et résultantes à la fois des faibles ressources de l'État, ont entraîné l'apparition de divers acteurs parapublics d'aide au quotidien (organisations non gouvernementales, associations caritatives confessionnelles ou non, etc.) ainsi que le développement par les pouvoirs publics des programmes sociaux visant à aider les plus démunis grâce à des transferts souvent en nature. Or la mise en œuvre efficace de ces actions doit tenir compte des transferts en cours (pour les renforcer et, surtout, pour ne pas les interrompre) d'une part et des besoins et de la valorisation de chaque type d'aide (en nature, en espèces) à apporter à ces populations vulnérables d'autre part. Cela devient encore plus important quand, à court et moyen termes, l'intervention sociale des pouvoirs publics se limite aux actions d'urgence et d'aide à la sortie de l'extrême pauvreté.

Après une première analyse basée exclusivement sur les ménages dirigés par une personne âgée de 55 ans ou plus (Moussa et Kobiané, 2014), nous proposons ici une lecture d'ensemble des transferts informels courants reçus par les ménages de cinq quartiers situés à la périphérie de Ouagadougou au Burkina Faso. Plus précisément, cet article cherche à identifier les schémas sociaux qui se cachent derrière la réception d'aides informelles en partant de l'angle des ménages

assistés (sans tenir compte de celui qui aide) et de ceux qui ne le sont pas dans un contexte marqué par la pauvreté et par l'absence de soutien volontariste des pouvoirs publics en matière de protection sociale. Nous chercherons plus spécifiquement à déterminer, dans un premier temps, les catégories de ménages qui sont les plus susceptibles de recevoir une aide et, dans un second temps, à catégoriser les ménages assistés suivant diverses caractéristiques du ménage en général et de la personne qui se trouve à leur tête, tout en tenant compte de l'importance de l'aide perçue dans les dépenses de ces ménages. Nous accorderons un intérêt particulier à la question du lien entre le niveau de vie d'un ménage et le fait qu'il reçoive ou non une assistance informelle.

Dans la première partie de cet article, nous présentons les données ainsi que la méthodologie que nous avons utilisées. Dans la deuxième et la troisième sections, nous dégagons respectivement les principales caractéristiques des ménages étudiés et celles des transferts qui se déroulent dans chaque zone. La quatrième partie est consacrée à l'analyse des différences sociodémographiques entre les ménages assistés et ceux qui ne le sont pas. Ensuite, nous étudions en détails le profil des ménages aidés, pour terminer par une synthèse.

DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Situé en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso figure parmi les pays les plus pauvres de la planète. Sa population, estimée en 2012 à plus de 18 millions d'habitants répartis sur 274 222 km², est essentiellement rurale, mais le taux d'urbanisation affiche une croissance rapide : il est passé de 12,7 % en 1985 à 22,7 % en 2006 (INSD, 2014 et 2015). Malgré les réformes macroéconomiques appliquées sous l'égide des bailleurs de fonds depuis les années 1990 — qui ce sont certes traduites par une croissance économique —, la pauvreté semble, au mieux, stagner (Béré, 2011 ; Lachaud, 2005 ; Moussa et collab., 2013). Au Burkina Faso, à l'image de la plupart des autres pays de la sous-région ouest-africaine, le système de protection sociale institutionnelle ne concerne que le secteur formel, qui ne regroupe qu'une faible proportion des travailleurs.

La capitale du pays, Ouagadougou, est une ville de près de 2 millions d'habitants en 2012 (INSD, 2015) et elle connaît une forte croissance démographique, en raison notamment de la migration rurale et, dans une certaine mesure, du retour de la diaspora résidant en Côte d'Ivoire après la crise politico-militaire qu'a connu ce pays au début des années 2000. On assiste ainsi à un élargissement géographique rapide de la ville par le développement de quartiers à sa périphérie, dont la plupart sont des bidonvilles sans organisation ni infrastructures urbaines véritables.

Dans le cadre du suivi des conditions de vie des populations en milieu urbain, question relativement sous documentée en Afrique de l'Ouest comparativement au milieu rural, l'Université de Ouagadougou, par le biais de l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP), a mis en place un système de surveillance démographique appelé Observatoire de la population de Ouagadougou ou « OPO » (Rossier et collab., 2012). La zone d'intervention de l'OPO (figure 1) est répartie sur cinq quartiers situés à la périphérie nord de Ouagadougou. L'Observatoire collecte, depuis 2008, des données démographiques — sur elles s'appuie notre travail — environ tous les dix mois (chaque enquête est appelée « *round* ») et, à des fréquences moins importantes, des données sur des thématiques spécifiques socioéconomiques (comme les conditions de vie des ménages, l'état de santé de la population ou la scolarisation des enfants).

Parmi les quartiers suivis par l'OPO, deux (Kilwin et Tanghin) sont viabilisés et constitue pour notre étude la « zone lotie » : les parcelles y sont clairement identifiées et attribuées, les voies de communication y sont soit bitumées soit latéritiques et dans tous les cas tracées, et la zone dispose d'un accès officiel à l'eau courante et au réseau électrique, sans oublier l'existence de services sociaux de base (écoles publiques, centres de santé, etc.). À l'opposé, les trois autres quartiers (Polesgo, Nonghin et Nioko 2), très peu urbanisés et informels, constituent la « zone non lotie ».

L'OPO définit le « ménage » comme « un groupement de gens qui dorment la plupart du temps dans une même Unité Collective d'Habitation, mettent leurs ressources en commun pour vivre et reconnaissent l'un d'eux comme chef » (Rossier et Ducarroz, 2012). Suivant cette définition, le statut de chef de ménage est déclaratif et n'est pas exclusivement réservé aux hommes.

L'immigration rurale a été le principal moteur du peuplement des cinq quartiers, particulièrement de ceux qui sont informels (Rossier et collab., 2011b), les quartiers lotis étant en quelque sorte un prolongement de la ville et ils accueillent beaucoup de personnes ne pouvant s'offrir une résidence dans les quartiers centraux de Ouagadougou. Les populations des deux zones sont très jeunes. La plupart des actifs exercent un métier manuel (manœuvre), sont dans le service (gardien-nage) ou gèrent un commerce situé dans la capitale (Rossier et collab., 2011a).

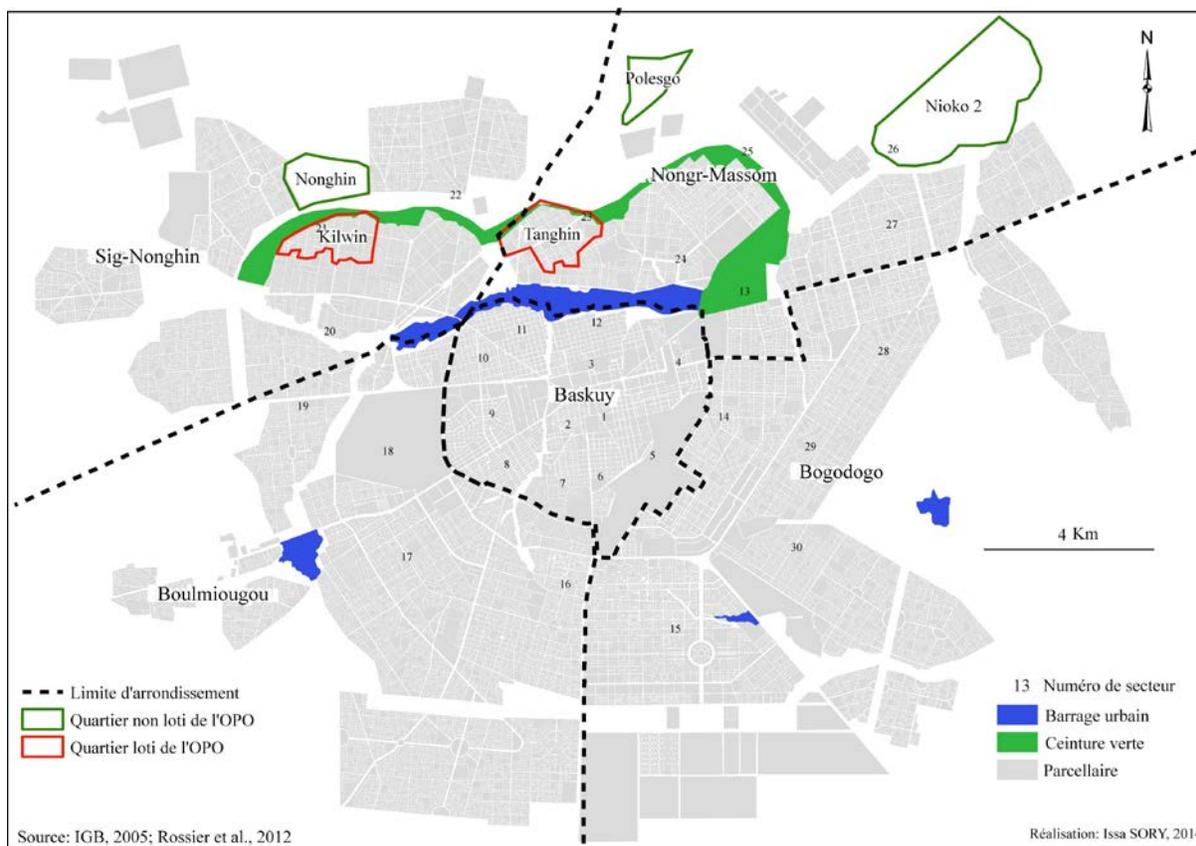
Nous entendons par « transferts » les aides courantes destinées à améliorer les conditions de vie des ménages et reçues plus d'une fois au cours de l'année. Ces aides doivent provenir d'un autre ménage ou d'une personne physique (donc hors des institutions publiques, parapubliques ou communautaires) qui n'est pas membre du ménage, et quel que soit son lieu (quartier) de résidence. Lors de la collecte des données, deux formes d'aide ont été prédéfinies, à savoir l'assistance sous forme d'argent ou sous forme de vivres. Les autres formes d'aide, comme la mise à disposition d'une maison ou la fourniture de médicaments pour réduire les dépenses de santé, sont aussi prises en compte, dans une modalité générique appelée « autres ».

Pour les ménages recevant au moins une aide, l'utilité de l'ensemble de celle-ci est évaluée par le répondant (à priori le chef de ménage ou un membre du ménage qualifié pour le faire) sur une échelle à cinq niveaux, suivant les modalités « très faible », « faible », « moyen », « élevé » et « très élevé ». Les niveaux d'utilité correspondent chacun à 20 % des dépenses totales du ménage. À titre illustratif, si les aides reçues par un ménage couvrent environ les sept-dixièmes de ses dépenses, alors leur utilité est jugée « élevée ». Concrètement, les questions posées sont les suivantes :

- Y a-t-il d'autres ménages ou des individus n'habitant pas dans ce ménage et qui aident régulièrement votre ménage ? Oui / Non.
- Si oui, de quelle nature est l'aide ? (plusieurs réponses possibles) : Argent / Vivres / Autres.
- Sur une échelle allant de 1 à 5, 1 étant le niveau le plus bas et 5 le niveau le plus élevé, comment caractériseriez-vous l'importance de cette assistance pour vos dépenses quotidiennes ?

Nous avons analysé les transferts reçus par les ménages à partir des données du Round 1 (R1) qui a été conduit de mai à novembre 2009. Le choix du R1 est basé sur le fait qu'il est le seul au cours duquel les ménages ont été interrogés sur les transferts non institutionnels qu'ils recevaient.

FIGURE 1
Quartiers d'intervention de l'Observatoire de la population de Ouagadougou



Source: Rossier *et collab.*, 2011a.

Au cours du R1, 19 167 ménages ont été enregistrés, dont 11 149 (58,2 %) en zone non lotie. Cependant, notre analyse va porter sur les 14 920 ménages, soit 77,8 % des ménages recensés au R1, pour lesquels on dispose d'information sur leur statut par rapport à la réception ou non d'une aide extérieure non formelle et dont l'âge du chef de ménage est supérieur ou égal à 18 ans. Parmi ces ménages, 8 833 (59,2 %) résident en zone non lotie.

Après une analyse de la distribution des ménages recevant une aide suivant l'âge et le sexe du chef de ménage, nous avons dégagé les caractéristiques des ménages selon qu'ils bénéficient ou non d'un appui, grâce à une analyse en composantes multiples (ACM). Cette méthode, qui relève des techniques d'analyses factorielles des données, permet, entre autres, de représenter graphiquement les relations qui existent entre les modalités des variables ordinales ou nominales retenues par le chercheur afin d'identifier les points d'attraction et de répulsion dans les caractéristiques de la population étudiée (Asselin et Vu, 2005 ; Benzécri, 1973). Les axes du graphique, qui forment le plan factoriel, sont déterminés sur la base d'un critère de recherche de groupes homogènes définis de telle sorte que les individus, du fait de leurs effectifs par modalité des variables, présentant les mêmes caractéristiques ou sont proches les uns des autres (ceux ayant des caractéristiques différentes sont par conséquent éloignés les uns des autres). En d'autres termes, l'interprétation du

graphique s'effectue en référence à la proximité des modalités indiquant une similarité de profils (ou leur éloignement traduisant une dissemblance). Sur le plan factoriel, chaque modalité est représentée par son poids dans la constitution de l'un ou l'autre des deux axes, ce qui signifie que la signification sociale éventuelle de chaque axe est déduite des modalités qui lui sont les plus proches (coordonnées sur l'axe les plus importantes en valeur absolue)¹.

Les variables utilisées pour réaliser ce premier profilage sont d'une part le sexe et l'âge du chef de ménage, son état matrimonial et son « origine sociale » (comme facteurs liés au chef de ménage) et d'autre part la taille et le niveau de vie du ménage. Les âges des chefs de ménage sont répartis en trois grandes classes : 18 à 34 ans, 35 à 59 ans et 60 ans ou plus). Chaque classe d'âge est reliée au sexe du chef de ménage afin de prendre en compte simultanément les différences suivant les deux variables. L'origine sociale du chef de ménage correspond au niveau de vie de la famille d'origine (et non de résidence) de ce dernier lorsqu'il avait 15 ans en fonction de l'estimation qu'il en fait lui-même. Elle est saisie à travers une échelle à trois niveaux : « pauvre », « moyen » et « riche ». À titre illustratif, le niveau « pauvre » correspond à un ménage qui ne peut pas subvenir aux besoins de base de ses membres (nourriture, soins de santé et dépenses de scolarité), un ménage d'origine « moyenne » subvient juste aux besoins fondamentaux de ses membres et le niveau « riche » se réfère à un ménage qui arrive à satisfaire plus que les besoins de base de ses membres. Quant au niveau de vie du ménage, nous l'avons établi à partir des biens possédés par le ménage synthétisés en trois classes, « bas », « intermédiaire » et « élevé » (Moussa et collab., 2013). Il s'agit d'un niveau de vie relatif déterminé de manière indépendante dans chacune des zones afin de tenir compte des différences globales dans les conditions de vie.

Ensuite, nous avons réalisé un second profilage mais uniquement sur les ménages recevant une assistance afin de déterminer le nombre et les caractéristiques de groupes pouvant être déduits de l'ensemble des ménages aidés. Les facteurs utilisés pour réaliser ce regroupement, grâce à une seconde ACM, sont en premier lieu la nature et l'utilité déclarée de l'aide reçue par le ménage, puis le sexe, l'âge et l'état matrimonial du chef de ménage et enfin la taille et le niveau de vie du ménage.

Il faut noter que compte tenu des corrélations qui existent *a priori* entre les variables d'une part et l'existence de certaines caractéristiques des ménages « dominantes » (conduisant à une faible discrimination des ménages par zone sur certains plans), certaines modalités du profilage peuvent être équidistantes, c'est-à-dire communes, à deux ou plusieurs groupes. Dans ces cas, sans omettre ces critères « neutres », ce sont les modalités les plus spécifiques à chaque groupe que nous mettrons en avant.

Enfin, dans notre propos, nous ferons systématiquement la distinction entre les deux zones décrites plus haut. Leur comparaison nous permettra de vérifier si le schéma de distribution des aides informelles diffère suivant le niveau de vie et d'urbanisation du milieu.

Nous postulons qu'il existe une différence dans la réception de transferts suivant le sexe du chef de ménage mais que cette discrimination, favorable aux ménages dirigés par une femme, est aussi fonction de l'âge du chef de ménage. Toutefois, nous nous attendons, notamment en milieu

1. Toutefois, il faut noter que dans cet article nous ne nous intéresserons qu'aux relations entre les modalités des variables (les groupes homogènes).

loti, à observer des schémas plus hétérogènes compte tenu de la complexité des facteurs conduisant au statut de chef de ménage chez les femmes (Pilon *et collab.*, 1997). Par exemple, l'état matrimonial du chef de ménage joue un rôle important. À ce titre, les femmes chefs de ménage divorcées ou veuves, de par la vulnérabilité que leur statut suggère aux yeux de la société, devraient recevoir beaucoup de transferts. Par ailleurs, compte tenu de la vulnérabilité liée au handicap et à l'incapacité liée à l'âge, les ménages dirigés par une personne âgée devraient avoir tendance à recevoir une bonne partie des transferts qui se déroulent dans chacune des zones. On s'attend à ce que cette situation soit plus fortement présente en zone non lotie, où la part des personnes âgées retraitées (touchant une pension institutionnelle) parmi les personnes âgées chefs de ménage est plus faible.

Nous nous attendons à observer également une relation forte entre le niveau de vie des ménages et la réception d'aide : les ménages les plus précaires devraient figurer parmi les plus assistés dans les deux zones. Toutefois, on s'attend à observer d'importantes différences dans la nature des transferts reçus par les ménages en fonction de la zone. En zone non lotie, ce sont essentiellement les transferts en vivres qui seraient prépondérants, alors qu'aucune forme d'aide ne se dégagerait du lot dans les quartiers lotis.

Enfin, nous avons supposé que la taille importante d'un ménage peut être source de bénéfique ou révéler un besoin d'assistance. En effet, la charge qu'une famille nombreuse implique amènerait la société à vouloir aider ces ménages dans un contexte de pauvreté globale. À l'inverse, en ce qui concerne les ménages composés d'un seul membre, c'est seulement quand il s'agit d'une personne âgée ou d'un jeune scolarisé vivant seul qu'on s'attend à les voir figurer parmi les ménages les plus assistés.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES

Comme c'est le cas en Afrique subsaharienne, où la gestion des ménages est d'abord une prérogative masculine malgré le bouleversement des structures familiales depuis trois décennies ayant conduit à un développement de « femmes chefs de ménage » (Bisilliat, 1996 ; CEA, 1986 ; Pilon, Locoh *et collab.*, 1997 ; Pilon *et Vignikin*, 2006), la grande majorité des ménages est dirigée par des hommes (87,3 % en zone non lotie et 85,5 % en zone lotie) ce qu'illustre le tableau 1. S'agissant des femmes chefs de ménage, on constate en se référant au tableau 2 qu'un grand nombre d'entre elles sont mariées (plus de deux femmes chefs de ménages sur cinq dans chacune des deux zones), ce qui laisse penser que pour certaines chefs de ménages il s'agit d'un statut ponctuel résultant de l'absence de leur époux au moment de l'enquête. On note par ailleurs que les femmes chefs de ménage sont avant tout des veuves (43,3 % en zone non lotie contre 46,6 % en zone lotie) mais, contre toute attente, la proportion de divorcées, contrairement à celle des « mariées », est d'une part très faible et d'autre part plus importante en zone non lotie (10,5 %) qu'en zone lotie (4,5 %).

Les ménages dirigés par une personne âgée de 60 ans ou plus sont très peu nombreux en zone non lotie (5,4 %) alors qu'ils représentent en zone lotie plus d'un ménage sur dix (13,4 %). Cette situation, explicable par l'histoire de peuplement des deux zones et le processus migratoire qu'elles enregistrent, constitue la différence majeure entre les deux zones.

Enfin, il existe dans les deux zones un nombre non négligeable de chefs de ménage non mariés, pour la plupart des hommes. Ces derniers sont essentiellement composés de jeunes qui choisissent

de résider en milieu non loti comme stratégie d'obtention de titre de propriété plus tard ainsi que de jeunes salariés ou étudiants occupant des habitations à faible loyer.

Les ménages des deux zones ont des tailles assez importantes, avec une moyenne de respectivement 4 membres en zone non lotie et 6,5 en zone lotie (tableau 4). Les ménages composés d'une seule personne sont beaucoup plus fréquents dans les quartiers informels que dans les zones viabilisées. On retrouve là un effet de la migration et de la différence d'âge entre individus (en particulier chefs de ménage) des deux zones. D'une manière générale, les ménages ayant au moins cinq membres sont, en proportion, environ deux fois plus importants en zone lotie (65,3 %) qu'en zone non lotie (34 %). Outre le caractère « jeune » de la zone non lotie (donc des ménages encore en construction), la capacité d'accueil des proches, plus importante en zone lotie, est probablement à la source de cette différence.

TABEAU 1
Sexe et âge des chefs de ménage par zone

Chef de ménage	Zone non lotie		Zone lotie	
	n	%	n	%
Hommes, 18 à 34 ans	4 210	47,6	1571	25,8
Hommes, 35 à 59 ans	3 222	36,5	2951	48,5
Hommes, 60 ans et plus	278	3,1	683	11,2
Femmes, 18 à 34 ans	307	3,5	179	2,9
Femmes, 35 à 59 ans	614	7,0	570	9,4
Femmes, 60 ans et plus	202	2,3	133	2,2
Total	8 833	100,0	6 087	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

TABEAU 2
État matrimonial des chefs de ménage par sexe

État matrimonial	Zone non lotie			Zone lotie		
	CM Homme	CM Femme	Ensemble	CM Homme	CM Femme	Ensemble
Jamais marié(e)	14,9	3,4	13,4	11,5	6,3	10,7
Marié(e)	83,4	42,8	78,2	86,1	42,6	79,9
Divorcé(e)	1,1	10,5	2,3	1,2	4,5	1,6
Veuf(ve)	0,6	43,3	6,1	1,2	46,6	7,8
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (n)	7 710	1 123	8 833	5 205	882	6 087

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO
Abréviation : CM, chef de ménage.

TABLEAU 3
Origine sociale du chef de ménage

Origine sociale	Zone non lotie ^a		Zone lotie ^a	
	n	%	n	%
Pauvre	4 836	58,7	2 531	46,2
Moyenne	3 257	39,5	2 773	50,7
Riche	143	1,8	170	3,1
Total	8 236	100,0	5 474	100,0

Manquants : zone non lotie, 597; zone lotie, 613.
Source : nos calculs à partir des données de l'OPO.

TABLEAU 4
Distribution de la taille des ménages

Taille des ménages (nombre de membres)	Zone non lotie		Zone lotie	
	n	%	n	%
1	1495	16,9	342	5,6
2 à 4	4340	49,1	1769	29,1
5 à 7	2434	27,6	2064	33,9
8 ou plus	564	6,4	1912	31,4
Total	8833	100,0	6087	100,0
Moyenne	3,9		6,5	
Écart type	2,3		4,1	

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO.

S'agissant de l'origine sociale du chef de ménage, elle varie sensiblement d'une zone à l'autre (tableau 3). En zone non lotie, près de trois chefs de ménage sur cinq (58,7 %) affirment être issus d'une famille pauvre, alors qu'ils ne sont que 46,2 % dans la même situation dans les quartiers lotis, où la moitié des chefs des ménage (50,7 %) affirment être issus de familles de classe moyenne.

Par ailleurs, dans les deux zones, la majorité des ménages vivent dans des conditions très difficiles (tableau 5). Le fait que la proportion de ménages de niveau de vie « bas » soit légèrement plus importante dans les quartiers formels (58,4 %) qu'en milieu non loti (55,4 %) ne doit pas surprendre a priori car il s'agit ici de classes de niveau de vie relatif définies par rapport au niveau de vie moyen de chaque zone, comme nous l'avons souligné plus haut (Moussa et collab., 2013). Les effectifs montrent clairement qu'il existe dans l'absolu beaucoup plus de ménages vivant dans des conditions difficiles en zone non lotie que dans les quartiers lotis. Donc ces proportions indiquent surtout que, par rapport au niveau de vie moyen de chaque zone, il y a plus d'inégalités dans les quartiers formels qu'en zone non lotie (Moussa et collab., 2013). Quant aux ménages

ayant les meilleures conditions de vie relatives, leur proportion est sensiblement la même dans les deux zones (environ un ménage sur dix), alors que la classe moyenne constitue environ le quart des ménages, quelle que soit la zone.

Ainsi, outre les différences sociales non négligeables entre les ménages des deux zones, on peut observer des inégalités assez fortes dans les conditions de vie. La persistance de ces inégalités soutient aussi celle des transferts informels.

TABLEAU 5
Distribution des ménages par niveau de vie par zone

Niveau de vie dans la zone	Zone non lotie		Zone lotie	
	n	%	n	%
Bas	4 899	55,4	3 557	58,4
Moyen	3 052	34,6	1 969	32,3
Elevé	882	10,0	561	9,3
Total	8 833	100,0	6 087	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE REÇUE PAR LES MÉNAGES

Globalement, 383 ménages reçoivent une aide, soit 9,3 % des ménages des deux zones réunies. La zone non lotie renferme la grande majorité des ménages bénéficiant d'un soutien externe. En effet, dans les quartiers non lotis, ce sont 847 ménages qui déclarent recevoir une aide (soit 61,2 % des ménages aidés, ou encore 9,6 % des ménages des quartiers informels) alors qu'en zone lotie, ce nombre est de 536 ménages (correspondant à 38,2 % des ménages assistés, ou à 8,8 % des ménages des quartiers viabilisés). La proportion de ménages recevant une aide semble très faible par rapport à l'état attendu de solidarité traditionnelle et aux relations sociales en général, supposées être à priori encore fortes. On s'attendait également à observer un niveau d'assistance plus important compte tenu d'une part des mauvaises conditions de vie de la plupart des ménages et d'autre part de la migration des jeunes vers les pays de la sous-région (vers la Côte d'Ivoire notamment), d'où devraient provenir des transferts notables. À ce propos, notons que la faible proportion de ménages recevant une aide dans les deux zones s'explique en grande partie par la « crise ivoirienne » (Lachaud, 2005). Enfin, il convient de constater que, pour la plupart des ménages venus d'une zone rurale, s'installer à Ouagadougou constitue un objectif ultime pour échapper aux difficultés du milieu rural. À ce titre, il semble peu probable que la faible part des ménages assistés résulte d'une sous-déclaration, dans la mesure où la réception d'une aide par le ménage au sens où nous l'avons définie lors de la collecte de données est assez large et n'est soumise qu'aux critères « être externe au ménage » et « ne pas provenir d'une structure institutionnelle ».

TABLEAU 6

Distribution des ménages suivant la réception d'aide par zone

Réception d'une aide	Zone non lotie		Zone lotie	
	n	%	n	%
Ménage aidé	847	9,6	536	8,8
Ménage non aidé	7 986	90,4	5 551	91,2
Total	8 833	100,0	6087	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

Dans les quartiers informels, la forme d'aide la plus répandue est celle constituée de vivres uniquement (27,4 % des ménages aidés), alors que les transferts en espèces sont les plus observés en zone lotie (35,6 % des ménages assistés). Cette situation, observée à une échelle plus réduite chez les ménages dirigés par une personne âgée par Moussa et Kobiané (2014), suggère une prépondérance des aides entre proches et voisins au jour le jour (pour l'alimentation notamment) en zone non lotie, alors que, dans les quartiers urbanisés, les appuis externes reçus par les ménages sont plus structurés et moins destinés à la satisfaction des besoins immédiats. Toutefois, on note aussi en zone non lotie un fort usage de transferts en espèces exclusivement (près d'un ménage sur cinq) ou combinés aux vivres (22,8 %). Autrement dit, une part non négligeable des ménages des quartiers informels reçoit une assistance dont l'usage n'est pas prédéfini (l'argent reçu pouvant servir à satisfaire différents types de besoins).

La réception d'aide sous ses trois formes est la même en proportion dans les deux zones. Elle concerne un nombre relativement important de ménages (autour de 16 % des ménages assistés) en raison de la multiplicité des donateurs d'une part et de celle des moyens d'entraide d'autre part.

À l'inverse, les ménages recevant une assistance sous d'autres formes qu'en espèces ou en vivres sont peu nombreux (environ 6 % des ménages seulement). La faible proportion de ces ménages peut être due à deux facteurs symétriques. D'une part, les besoins exprimés, qui sont aussi les plus urgents, peuvent largement être satisfaits par les deux moyens matériels que sont l'argent et les denrées alimentaires. D'autre part, la plupart de ceux qui assistent les ménages ne peuvent le faire que suivant ces mêmes moyens. On se retrouve ainsi au final avec un système de transfert principalement animé par une assistance sous forme matérielle ayant une utilité directe.

Le niveau d'utilité ou d'importance que le ménage accorde à l'aide qu'il reçoit est une variable présentant un double aspect. En effet, si les ménages déclarent l'aide qu'ils reçoivent très utile (c'est-à-dire qu'elle constitue une part importante de leur budget), cela indique l'existence d'une solidarité informelle de qualité de la part d'autres ménages ou individus envers les ménages de la zone. Mais une telle utilité de l'assistance sous-entend également une forte dépendance ou vulnérabilité des ménages aidés. Par ailleurs, les ménages trouvant l'assistance qu'ils reçoivent comme sans grande utilité sont aussi de deux catégories. Pour certains, ils arrivent eux-mêmes à assurer l'essentiel de leurs besoins et l'aide n'est qu'un complément, alors que, pour d'autres, l'aide est tout simplement insuffisante. Malgré l'absence de données détaillées, nous tenterons dans la suite de nos propos d'identifier à quel cas de figure chaque ménage peut être associé.

TABLEAU 7
Nature de l'aide reçue par les ménages par zone

Nature de l'aide	Zone non lotie		Zone lotie	
	n	%	n	%
Les 3 aides	142	16,8	89	16,6
Argent et vivres	194	22,8	81	15,1
Argent et autres	36	4,3	54	10,1
Argent seul	167	19,7	191	35,6
Vivres et autres	27	3,2	9	1,7
Vivres seuls	232	27,4	77	14,4
Autres seuls	49	5,8	35	6,5
Total	847	100,0	536	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

TABLEAU 8
Importance de l'aide

Niveau d'aide	Zone non lotie		Zone lotie	
	n	%	n	%
Très faible	53	6,3	66	11,6
Faible	136	16,1	113	19,9
Moyen	253	29,9	142	25,0
Elevé	227	26,8	148	25,9
Très élevé	178	21,0	100	17,6
Total	847	100,0	569	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

Dans les deux zones, les ménages concernés par la dualité, associée à priori à une forte utilité de l'aide, sont très nombreux. En effet, les ménages pour lesquels l'aide qu'ils reçoivent est d'une utilité « élevée » ou « très élevée » constituent 47,8 % des ménages des quartiers informels et 43,5 % des ménages des quartiers lotis. Ces proportions sont très importantes quand on les rapporte notamment à celles des ménages pour lesquels l'aide est jugée « faiblement » ou « très faiblement » utile (22,4 % en zone non lotie et 31,5 % dans les quartiers lotis). De ce fait, compte tenu du niveau de vie global des deux zones (qui est plus bas que celui du centre-ville), nous estimons que la prépondérance des ménages fortement dépendants de l'aide révèle surtout la vulnérabilité des

ménages. Par conséquent, c'est en zone non lotie, où l'on recense proportionnellement plus de ménages déclarant une forte utilité de l'aide reçue, que cette vulnérabilité liée aux transferts informels entre ménages est la plus importante. Nous nous y attendions, en raison du nombre relativement réduit d'opportunités internes que les quartiers informels offrent aux ménages, sans oublier que beaucoup de jeunes et de migrants ruraux accueillis dans cette zone n'ont pas encore constitué de véritable patrimoine.

RÉSULTATS

Distribution des ménages suivant la réception d'aide en fonction de l'âge et du sexe du chef de ménage

On constate trois choses fondamentales à partir du tableau 9. D'abord, indépendamment de la zone, les ménages dirigés par une femme sont proportionnellement beaucoup plus aidés que les ménages dirigés par un homme. Ensuite, pour un même sexe, les ménages dirigés par une personne de 60 ans ou plus renferment la plus grande proportion de ménages assistés. Enfin, les proportions de ménages aidés sont similaires pour une même classe d'âge dans les deux zones, à l'exception majeure des ménages dirigés par une personne de 60 ans ou plus pour lesquels ceux de la zone non lotie sont plus soutenus que ceux de la zone lotie. En outre, le fait que près d'un ménage dirigé par des personnes âgées de 18 à 34 ans sur dix dans cette zone urbanisée continue à recevoir des transferts de leurs aînés en raison de la crise économique révèle que certains jeunes, même chefs de ménage, sont moins indépendants (Antoine, 2007).

Ces résultats, bien qu'attendus, sont à relativiser : ils ont été obtenus à partir d'un angle de vue bien précis, celui de la proportion de ménages aidés en ne tenant compte que du sexe et de l'âge du chef de ménage. Or il importe de déterminer la place qu'occupe chaque catégorie de ménages parmi les ménages aidés et non aidés en prenant en compte aussi une multitude de facteurs. C'est ce à quoi nous allons nous atteler dans la suite de cet article.

TABLEAU 9
Réception de l'aide suivant l'âge du chef de ménage

Réception d'une aide		Hommes chefs de ménage			Femmes chefs de ménage			Total
		18 à 34 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	18 à 34 ans	35 à 59 ans	60 ans et plus	
Zone non lotie	Oui	7,5	5,4	18,3	27,0	21,7	45,5	9,6
	Non	92,5	94,6	81,7	73,0	78,3	54,5	90,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Zone lotie	Oui	9,9	4,2	8,8	27,4	20,5	22,6	8,8
	Non	90,1	95,8	91,2	72,6	79,5	77,4	91,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

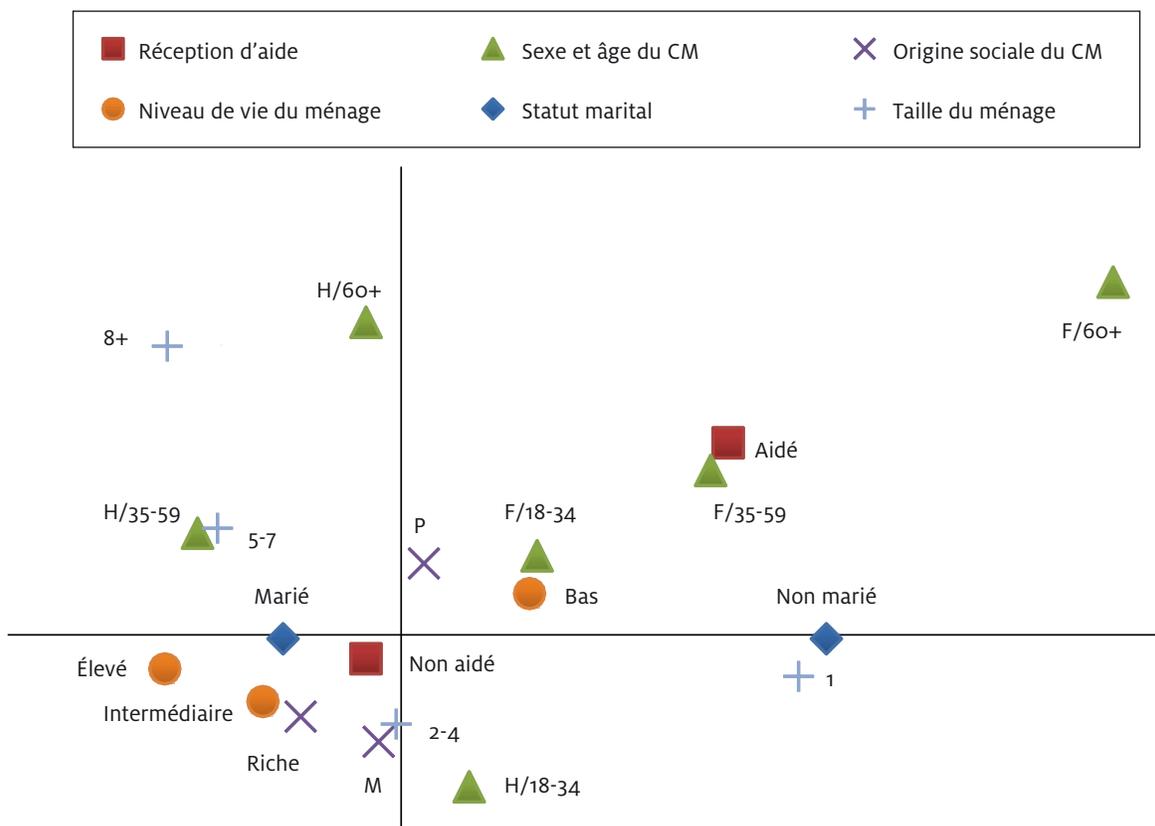
Profils des ménages suivant la réception ou non d'une aide

Dans les quartiers informels (figure 2), les ménages recevant une aide sont essentiellement composés de ménages dirigés par une femme âgée de 35 à 59 ans. On retrouve également, de manière moins robuste (du fait de leur éloignement relatif de la modalité « ménage aidé »), d'une part les ménages dont le chef n'est pas marié et vit seul et d'autre part les ménages dirigés par une femme âgée de 18 à 34 ans issue d'une famille pauvre et dont le ménage actuel est associé à des conditions de vie difficiles.

À l'inverse, les ménages les moins susceptibles de recevoir une aide sont (1) composés de 2 à 4 membres dont le responsable est issu de la classe moyenne, (2) ceux dont le responsable est marié et (3) ceux ayant un niveau de vie « moyen » et dont le chef appartient à une famille aisée. Figurent également parmi les ménages non assistés, dans un deuxième cercle, les ménages dirigés par des hommes âgés de 18 à 34 ans, les ménages de niveau de vie intermédiaire élevé et les ménages composés de 5 à 7 membres dirigés par des hommes âgés de 35 à 59 ans.

Le profil des ménages dont le responsable est âgé de 60 ans ou plus est très inattendu. En effet, seuls les ménages dirigés par les femmes de 60 ans ou plus s'apparentent, dans une faible mesure,

FIGURE 2
Profils des ménages suivant la réception ou non d'une aide en zone non lotie



Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

aux ménages assistés. Les ménages dirigés par des hommes de 60 ans ou plus, malgré leur taille importante (au moins 8 membres), sont en fait, comparativement aux autres catégories de ménage, quasi exclus du système des transferts informels dans les quartiers non lotis, dans la mesure où ils ne s'apparentent ni aux ménages recevant une assistance ni à ceux qui n'en bénéficient point. Cette « neutralité » des ménages dirigés par un homme d'au moins 60 ans est très surprenante. Elle traduit une pluralité des profils de cette catégorie de chefs de ménages, dans la mesure où la très grande majorité des hommes, indépendamment de leurs autres caractéristiques sociodémographiques, sont, à cet âge-là, à la tête de leur ménage. En résumé, dans les quartiers informels, le sexe du chef de ménage âgé apparaît ainsi comme le principal déterminant de la réception d'un transfert informel, si l'on raisonne à l'échelle de l'ensemble des ménages de la zone.

La taille du ménage présente un effet partiellement inattendu. Les ménages composés d'une seule personne, et dirigés par une personne non mariée de moins de 60 ans, sont les seuls à être dans une certaine mesure associés aux ménages aidés. Cette situation peut s'expliquer par les pratiques et les stratégies développées dans l'accueil des proches par les ménages. En effet, premièrement, les personnes qui ont besoin d'être accueillies, que ce soit par des proches ou d'autres personnes, ne s'adressent pas a priori aux ménages qui vivent dans des conditions difficiles. Ensuite, les ménages assistés ont tendance à envoyer certains de leurs membres (les enfants notamment) vers d'autres ménages plus nantis. Ces deux facteurs conduisent à la réduction du nombre de membres résidant dans des ménages assistés.

En zone lotie (figure 3), on retrouve un certain nombre de similitudes avec ce que nous avons observé dans les quartiers non lotis. Il s'agit notamment de la grande proximité des ménages aidés avec les ménages dirigés par une femme de 35 à 59 ans d'une part et avec les ménages dirigés par une femme de 18 à 34 ans non mariée d'autre part. On y retrouve également une proximité relative entre les ménages dirigés par une femme de 60 ans ou plus avec les ménages assistés. En un mot, tout comme en milieu non loti, dans les quartiers formels, les ménages dirigés par les femmes sont davantage susceptibles d'être assistés.

Toutefois, en zone lotie, certaines catégories de ménages présentent un profil différent de celui de leurs équivalents des quartiers informels. Par exemple, en milieu loti, les ménages dirigés par un homme de 60 ans ou plus sont plus fortement associés aux ménages non assistés. Cela rejoint notre hypothèse sur la réception d'aide et l'âge du chef de ménage, mais pas en ce qui concerne la zone. En fait, même si les hommes de 60 ans ou plus de la zone lotie bénéficient de plus d'opportunités de constituer un patrimoine leur évitant d'avoir besoin d'une aide, leur présence dans une zone renfermant des ménages ayant une plus grande capacité de porter assistance accroîtrait leur chance de recevoir des transferts. Celle-ci peut provenir de leurs enfants scolarisés qui, devenus adultes, travaillent dans le secteur formel.

Sur un autre plan, en zone lotie, les ménages de niveau de vie « bas », formant un groupe spécifique, sont beaucoup plus proches des ménages non assistés. Ce résultat, si l'on suppose que les aides informelles réussissant à sortir les ménages de la précarité sont peu nombreuses, est inattendu dans la mesure où l'on s'attendait à ce que l'aide soit orientée en premier lieu vers les ménages les moins nantis locaux. Cette absence de lien significatif entre le niveau de vie du ménage et le fait qu'il reçoive une aide en zone lotie est également illustrée par l'éloignement des ménages ayant un niveau de vie élevé des ménages non assistés, les ménages de niveau de vie intermédiaire

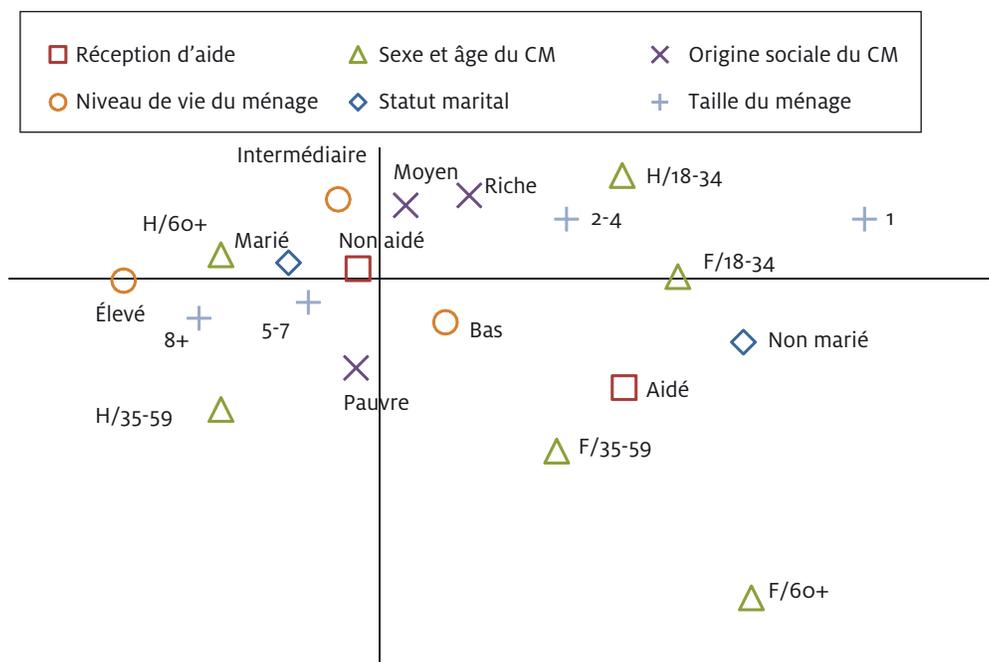
étant les seuls à pouvoir être assimilés à ces derniers. En définitive, dans les quartiers lotis, il ressort clairement que le sexe et l'âge du chef de ménage sont davantage associés à la réception d'une aide que les conditions de vie matérielles du ménage.

En zone lotie, l'origine sociale du chef de ménage, dont les trois modalités sont toutes essentiellement associées à l'absence de réception d'un transfert, n'est pas discriminante dans la distribution des transferts informels. Autrement dit, dans les quartiers formels, le niveau de vie de la famille d'origine du chef de ménage importe peu dans la réception d'une aide.

Enfin, la réception d'une aide apparaît moins dépendante de la taille des ménages en zone lotie que dans les quartiers informels. Il convient de noter que dans les quartiers lotis, les ménages de taille élevée sont surtout proches des ménages ayant de bonnes conditions de vie, qui ont dans tous les cas un profil largement différent des ménages assistés.

FIGURE 3

Profils des ménages suivant la réception ou non d'une aide en zone lotie



Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

Dans les deux zones, les ménages dirigés par des femmes d'âge moyen (35 à 59 ans) constituent le cœur des ménages assistés. Le profil de ces ménages s'explique en grande partie par la réception d'une « rente migratoire » du conjoint migrant (Kebe et Charbit, 2007), ainsi que d'autres proches dans la mesure où une part non négligeable de femmes chefs de ménage ne sont pas mariées. Mais ces transferts ne sont pas suffisants pour permettre à beaucoup de ces ménages d'échapper à l'extrême pauvreté, ce qui s'oppose aux résultats trouvés par Kebe et Charbit (2007) au Sénégal. Par ailleurs, l'analyse des caractéristiques socioéconomiques (état matrimonial, scolarisation et activité économique) de ces femmes chefs de ménage (tableau 10) fait ressortir des facteurs explicatifs

du fait que cette catégorie de ménages soit considérée comme vulnérable. En effet, les femmes chefs de ménage de 35 à 59 ans sont en majorité des veuves ou des divorcées (donc vivent sans conjoint, considéré traditionnellement comme la principale source de revenus du ménage). De même, elles n'exercent principalement que des petits boulots souvent précaires — même si c'est à leur propre compte — comme les tâches ménagères ou la vente de condiments alimentaires. En outre, la vulnérabilité de ces ménages telle que la société la perçoit est renforcée par le fait que, dans la plupart des cas, les autres membres de ces ménages sont aussi des personnes faiblement actives, personnes âgées ou jeunes enfants, scolarisés ou non (Kebe et Charbit, 2007).

Malgré ces traits communs, les femmes chefs de ménage de 35 à 59 ans ont un profil différent d'une zone à l'autre, à l'exception du fait qu'elles exercent une activité économique (tableau 1). En effet, les femmes chefs de ménages de 35 à 59 ans de la zone non lotie sont (1) plus en situation de divorce, (2) ont été moins à l'école formelle, (3) travaillent plus à leur compte et, par conséquent, (4) sont moins salariées (qu'il s'agisse du secteur public ou privé) que leurs congénères des quartiers formels. Ainsi, l'assistance reçue par ces ménages est assez indépendante du profil individuel, bien que variable par zone, des femmes qui se trouvent à leur tête.

TABLEAU 10

Caractéristiques des femmes chefs de ménage âgées de 35 à 59 ans

Tableau 10-a: État matrimonial			Tableau 10-b: Instruction formelle		
	Zone non lotie	Zone lotie		Zone non lotie	Zone lotie
Jamais mariée	1,0	1,5	Oui	16,4	42,3
Mariée	39,3	42,6	Non	83,6	57,7
Divorcée	12,7	4,7	Total	100,0	100,0
Veuve	47,0	51,2			
Total	100,0	100,0			

Tableau 10-c: Exercice d'une activité			Tableau 10-d: Type d'activité		
	Zone non lotie	Zone lotie		Zone non lotie	Zone lotie
Oui	67,8	69,8	À son compte	91,9	72,4
Non	32,2	30,2	Salarié secteur public	1,5	13,8
Total	100,0	100,0	Salarié secteur privé	4,9	12,4
			Autre	1,7	1,4
			Total	100,0	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

Profils des ménages recevant une aide

Sur la base de la règle de classification que nous avons définie plus haut, on remarque qu'en zone non lotie, les ménages assistés se divisent globalement en cinq groupes (figure 4).

Le premier groupe, auquel appartiennent les ménages dirigés par une femme de 60 ans ou plus, est formé par les ménages qui reçoivent de l'aide sous les trois formes ou en vivres combinés à « d'autres » formes d'assistance, tout en trouvant cette aide très utile. Ces ménages vivent, dans une certaine mesure, dans des conditions de vie difficiles. Cette faiblesse relative de leur niveau de vie peut justement expliquer aussi bien la multitude des formes de transferts reçus que le niveau d'importance que ces ménages accordent à l'assistance dont ils bénéficient.

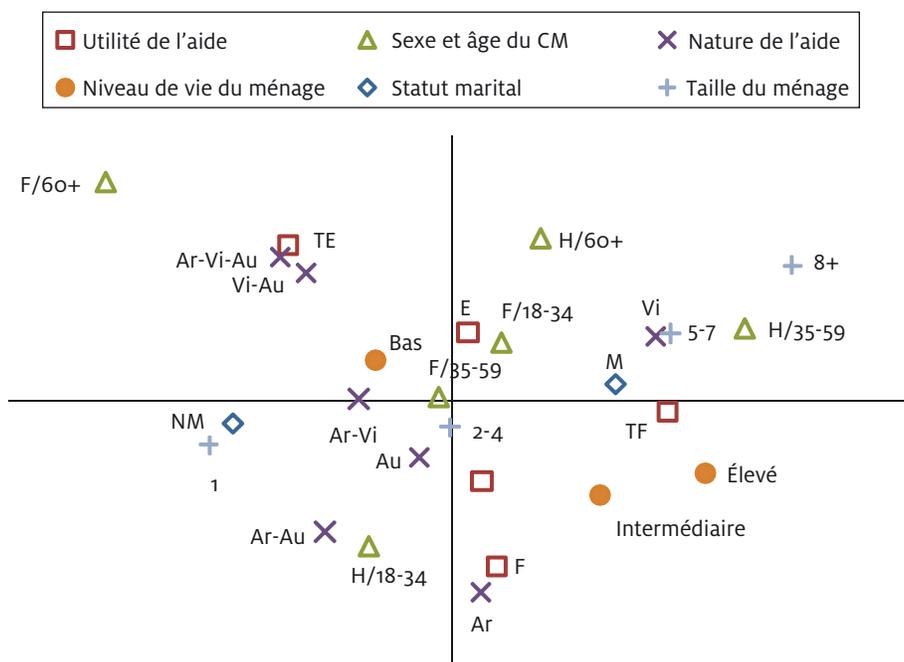
On distingue aussi le groupe formé autour des ménages recevant une aide en vivres exclusivement. Ce groupe est composé des ménages de taille très importante (plus de cinq membres), dont le responsable est marié et est un homme d'au moins 35 ans. Dans ce groupe, les ménages dirigés par une personne mariée font partie de la catégorie pour lesquels l'assistance reçue est perçue comme très faiblement utile. C'est la taille de ces ménages qui induit cette faiblesse du niveau de l'utilité des transferts reçus.

Le troisième groupe est formé des ménages recevant une assistance en espèces essentiellement, jugée faiblement utile. Ainsi, dans les quartiers non lotis, bien que polyvalente, l'aide en espèces reçue par les ménages est celle qui couvre le moins efficacement les besoins des ménages précaires. Cela résulte sans doute de la petitesse des sommes perçues, qui sont davantage proportionnelles aux ressources dont disposent les ménages qui aident qu'aux besoins des ménages bénéficiaires. Il faut remarquer que, si l'on observe le sexe et l'âge du chef de ménage, les ménages dirigés par un homme de 18 à 34 ans sont les plus proches de ce groupe. Si les ménages de cette catégorie, en raison du jeune âge de leur responsable et des autres membres du ménage, ont besoin essentiellement d'appuis en argent, l'immensité de leurs besoins « modernes » tend à réduire l'externalité des aides perçues.

En quatrième position, on retrouve les ménages dirigés par une femme de 18 à 59 ans bénéficiant d'une aide en espèces combinée aux vivres ou sous « d'autres » formes avec une utilité partagée entre « élevée » et « moyenne ». Au sein de ce groupe, les ménages dirigés par une femme de 18 à 34 ans se distinguent par une grande utilité de l'assistance, dont une bonne partie en vivres, qu'ils reçoivent. Ce groupe est aussi caractérisé par sa taille moyenne (2 à 4 membres) et par des conditions de vie difficiles. La pauvreté relative des ménages de ce groupe les pousse à valoriser toute l'aide qu'ils reçoivent, au sens où elle est cruciale à leur survie et au sens de la quantité de besoins qu'elle permet de satisfaire.

Enfin, le cinquième groupe de ménages se distingue par l'absence d'appréciation claire de l'utilité de l'aide reçue. Ce groupe est formé des ménages composés d'une seule personne, non mariée. L'essentiel de l'aide reçue est en espèces, combinée avec l'une des deux autres formes de transferts. L'inadéquation entre l'aide perçue et les besoins réels de ces ménages ou la faible part des espèces dans les transferts peuvent justifier le fait que cette catégorie de ménages n'associe aucun degré d'utilité à l'assistance reçue.

FIGURE 4
Profils des ménages aidés en zone non lotie



Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

Dans les quartiers formels, contrairement à la zone lotie, les ménages aidés, bien que repartis également en cinq groupes principaux, sont plus « structurés », ce qu'illustre la figure 5. Autrement dit, la distribution de l'aide, suivant les caractéristiques des ménages, est moins aléatoire dans les quartiers lotis que dans les quartiers informels. Cela résulte en grande partie des différences dans la nature de l'aide reçue par les ménages selon les zones (tableau 7).

En zone lotie, les ménages aidés et dirigés par une femme de 60 ans ou plus sont, de façon inattendue, similaires aux ménages dirigés par un homme âgé de 18 à 34 ans, avec en commun l'état matrimonial de leur responsable (non marié) et leur taille moyenne (2 à 4 membres). Ces deux catégories de ménages relèvent davantage de conditions de vie difficiles que des autres niveaux de vie. L'aide qu'ils perçoivent est essentiellement en espèces, ou combinée à l'une des deux autres formes d'assistance, mais son utilité est très diversement appréciée par les ménages, ce qui aboutit à aucune évaluation claire. Le profil des ménages dirigés par ces deux catégories de chef de ménage diffère ainsi de celui observé en zone non lotie, tant dans les caractéristiques des personnes qui les dirigent que dans l'aide perçue. On en déduit plus généralement que le regard de la population sur ces deux types de ménages est, en matière de besoin d'aides, fonction du milieu de résidence. Dans la zone non lotie, la réception d'une aide par les ménages dirigés par une femme de 60 ans ou plus et ceux dirigés par un homme « jeune » (18 à 34 ans) semble plus liée à la vulnérabilité en soi associée à chacune de ces deux catégories de ménages, alors que, dans les quartiers formels, d'autres paramètres (taille de ménage et état matrimonial du chef de ménage notamment) concourent au bénéfice de l'assistance.

On distingue aussi le groupe composé de ménages recevant une assistance en espèces ou combinée avec des vivres. Ce groupe est difficilement caractérisable, dans la mesure où aucune catégorie de ménages définie suivant le sexe et l'âge du chef de ménage n'est particulièrement proche de ce groupe. On peut juste retenir que les ménages constituant ce groupe ont un niveau de vie « bas » ou « intermédiaire » et affirment que l'aide qu'ils reçoivent est d'une utilité « moyenne ». Il ressort ainsi que l'assistance en espèces exclusivement présente un plus grand niveau d'utilité dans les quartiers formels qu'en zone non lotie. La disparité, entre les deux zones, de niveau de vie (donc de besoins) des ménages recevant cette forme d'aide explique cette différence d'importance.

Le troisième groupe est formé autour des ménages dirigés par une femme de 18 à 34 ans. Ces ménages trouvent l'assistance dont ils bénéficient, qui se présente soit sous les trois formes d'aide, soit en espèces et en association aux formes d'aide « autres », d'une très grande utilité. Là aussi, la forte présence de l'aide en espèces participe de manière certaine à l'importance que les ménages accordent à l'aide reçue. Il faut remarquer aussi que ces femmes chefs de ménages sont en grande partie non mariées. Autrement dit, il s'agit d'un statut réel (ce sont essentiellement de « jeunes » femmes célibataires vivant hors du domicile familial d'origine, les veuves et les divorcées étant très peu nombreuses, ce qu'illustre le tableau 11) et cela explique la nature, et même l'utilité, de l'aide que la population leur accorde. Le caractère très scolarisé de ces femmes chefs de ménage en zone lotie combiné à leur état matrimonial de non mariée et leur faible niveau d'activité relatif (tableau 11) laissent penser que ce groupe est essentiellement formé d'étudiantes recevant des transferts de leur famille. En outre, compte tenu de la promotion des « mariées » au tableau 11, on retrouve dans cette catégorie des ménages dirigés par des jeunes femmes mariées dont les époux ont émigré et leur envoient régulièrement tous les types d'assistance nécessaires à la survie d'un ménage.

Le quatrième groupe observé en zone lotie est constitué de ménages dirigés par une femme de 35 à 59 ans, de taille assez importante (entre 5 et 7 membres) et avec un niveau de vie élevé. La singularité (aucune proximité avec une forme d'aide ni aucun niveau d'utilité en particulier) des ménages dirigés par une femme de 35 à 59 ans relève de cette double caractéristique, ce qui conduit à un profil mitigé : le fait d'avoir un niveau de vie élevé est a priori un facteur de non réception d'aide, alors que l'importance de la taille du ménage joue dans le sens contraire. Sur un second plan, comme dans un nombre non négligeable de cas les ménages sont dirigés par des femmes de manière conjoncturelle, les transferts reçus de l'homme, chef « véritable » du ménage mais absent, expliquent ce profil.

Par ailleurs, on remarque d'une manière générale une dualité au sein des ménages aidés et dirigés par une femme dans les quartiers lotis. Les ménages pour lesquels il s'agit en grande partie d'un statut de femme chef de ménage provisoire (plus précisément, les femmes chefs de ménage mariées de 35 à 59 ans) ont un niveau de vie élevé, alors que les deux autres catégories de ménages sont surtout proches des ménages ayant de mauvaises conditions de vie. Cette performance, en termes de niveau de vie, des ménages dirigés par des femmes de 35 à 59 ans s'explique par le revenu supplémentaire constitué par les transferts du conjoint, pour celles qui sont mariées et constituent l'écrasante majorité de cette catégorie de ménages (tableau 12). Mais, pour les autres, essentiellement des veuves, leur niveau d'instruction et leur activité leur permettent d'assurer un bon niveau de vie à leur ménage (tableau 12).

TABLEAU 11
Caractéristiques des femmes chefs de ménage de 18 à 34 ans

Tableau 11-a: État matrimonial			Tableau 11-b: Instruction formelle		
	Zone non lotie	Zone lotie		Zone non lotie	Zone lotie
Jamais mariée	13,3	28,6	Oui	37,3	67,3
Mariée	78,3	67,4	Non	62,7	32,7
Divorcée	4,8	2,0	Total	100,0	100,0
Veuve	3,6	2,0			
Total	100,0	100,0			

Tableau 11-c: Exercice d'une activité			Tableau 11-d: Type d'activité		
	Zone non lotie	Zone lotie		Zone non lotie	Zone lotie
Oui	62,7	57,1	À son compte	85,1	65,0
Non	37,3	42,9	Salarié secteur public	0,0	10,0
Total	100,0	100,0	Salarié secteur privé	4,3	15,0
			Autre	10,6	10,0
			Total	100,0	100,0

Source: nos calculs à partir des données de l'OPO

TABLEAU 12
Caractéristiques des femmes chefs de ménage de 35 à 59 ans aidés

Tableau 12-a: État matrimonial			Tableau 12-b: Instruction formelle		
	Zone non lotie	Zone lotie		Zone non lotie	Zone lotie
Jamais mariée	0,8	0,9	Oui	20,3	39,3
Mariée	52,6	68,3	Non	79,7	60,7
Divorcée	9,0	2,6	Total	100,0	100,0
Veuve	37,6	28,2			
Total	100,0	100,0			

Tableau 12-c: Exercice d'une activité			Tableau 12-d: Type d'activité		
	Zone non lotie	Zone lotie		Zone non lotie	Zone lotie
Oui	59,5	39,3	À son compte	87,2	73,5
Non	40,5	60,7	Salarié secteur public	1,3	8,8
Total	100,0	100,0	Salarié secteur privé	10,3	14,7
			Autre	1,2	3,0
			Total	100,0	100,0

Source: nos calculs à partir des données de l'OPO

Le cinquième groupe est formé autour des ménages dirigés par un homme de 35 ans ou plus. Ce groupe est marqué par une très forte réception d'assistance en produits alimentaires exclusivement (chose très singulière chez les ménages dirigés par un homme de 35 à 59 ans) ou associée aux formes « autres » d'assistance. Mais les transferts reçus sont jugés dans l'ensemble faiblement utiles. La présence des ménages dirigés par un homme de 60 ans ou plus dans une telle situation est inattendue. Mais, si les hommes chefs de ménage de 60 ans ou plus sont très peu actifs (tableau 13), et si la cessation de toute activité salariée est une condition pour bénéficier d'une pension de retraite, la faible part que représente l'aide qu'ils reçoivent dans leurs dépenses quotidiennes ne peut être associée à un quelconque statut de retraité de ces chefs de ménages, la part des retraités étant très faible même en milieu urbain burkinabè (INSD, 2006).

TABLEAU 13
Profil d'activité des hommes chefs de ménage âgés de 60 ans ou plus

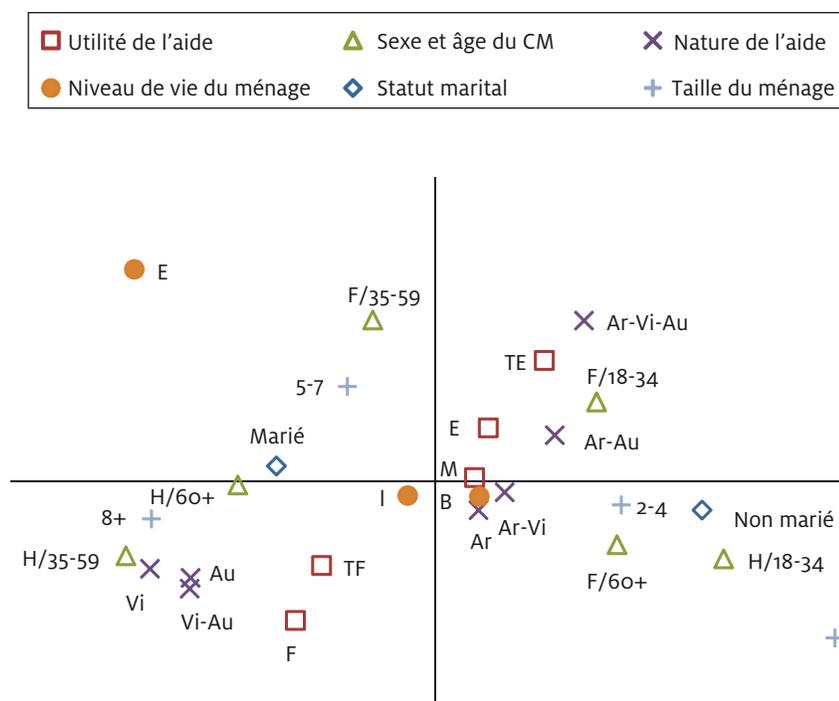
Tableau 13-a: Exercice d'une activité (%)			Tableau 13-b: Type d'activité (%)		
	Zone non lotie	Zone lotie		Zone non lotie	Zone lotie
Oui	33,3	31,7	À son compte	93,7	68,4
Non	66,7	68,3	Salarié secteur public	0,0	10,5
Total	100,0	100,0	Salarié secteur privé	6,3	15,8
			Autre	0,0	5,3
			Total	100,0	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

Dans les quartiers lotis, pour une même tranche d'âge, les hommes et les femmes chefs de ménages ont un profil très différent. Autrement dit, l'âge du chef de ménage présente un poids moindre par rapport à son sexe dans la réception d'une aide. Plus précisément, en zone lotie, les ménages dirigés par des femmes bénéficient de davantage d'aide de « qualité » (en espèces et avec une utilité reconnue plus importante) que les ménages dirigés par des hommes. Par contre, dans les quartiers informels, on n'observe pas de distinction aussi forte. Au contraire, en zone non lotie, si ce sont les ménages dirigés par un homme (de 18 à 34 ans) qui bénéficient le plus de transferts en espèces, ce sont les ménages dirigés par une femme de 60 ans ou plus qui reçoivent les aides les plus utiles (chose qui, par ailleurs, est la plus importante pour un ménage dirigé par une personne âgée).

En définitive, nos résultats montrent une certaine constance du profil d'aide suivant le sexe et l'âge du chef de ménage. Dans les deux zones, les ménages dirigés par un homme de 35 à 59 ans ou de 60 ans ou plus ont tendance à avoir un profil semblable (aidés surtout en vivres) mais très différent de celui des ménages dirigés par un homme de 18 à 34 ans (aidés surtout en espèces, en combinaison avec une autre forme d'aide).

FIGURE 5
Profils des ménages aidés en zone lotie



Source : nos calculs à partir des données de l'OPO

Par contre, il est beaucoup moins évident d'opérer une distinction similaire commune aux deux zones chez les ménages dirigés par une femme. En zone non lotie, ce sont les ménages dirigés par une femme de 18 à 34 ans et ceux dirigés par une femme de 60 ans ou plus qui ont tendance à présenter le même profil, alors qu'en zone lotie, ce sont les ménages dont la responsable est âgée de 35 à 59 ans qui se distinguent nettement des deux autres catégories de ménages dirigés par une femme.

CONCLUSION

L'analyse des transferts courants reçus par les ménages situés à la périphérie de Ouagadougou montrent que, contre toute attente, c'est en zone lotie que la dépendance des ménages liée à l'aide informelle reçue est la plus importante. En outre, indépendamment du niveau d'urbanisation des quartiers, le sexe du chef de ménage — en faveur des ménages dirigés par une femme — est plus déterminant de la réception d'une aide que l'âge du chef de ménage. Toutefois, si les ménages dirigés par une femme ont tendance à recevoir plus d'aide que les ménages à la tête desquels se trouvent un homme, les ménages aidés dirigés par un homme présentent les mêmes caractéristiques (état matrimonial, activité et instruction) dans les deux zones, alors que ceux dirigés par une femme présentent des profils très variables dans les deux milieux.

On retrouve ensuite l'état matrimonial du chef de ménage (variable fortement corrélée avec l'âge à priori), qui fait que les ménages dirigés par des personnes non mariées sont ceux qui ont la plus grande probabilité de recevoir une aide. À l'inverse, le niveau de vie du ménage présente un visage assez inattendu. Le fait que, malgré la crise économique, ce ne sont pas les ménages les plus précaires qui reçoivent les appuis les plus importants renvoie à l'idée de « réciprocité » soulignée par Eloundou-Enyegue (1992) au Cameroun. En outre, l'origine sociale du chef de ménage ne prend que peu d'importance dans la réception d'une aide informelle dans les quartiers peu urbanisés et elle disparaît complètement dans les quartiers formels.

Le profil des ménages recevant des transferts fait ressortir une réception d'aide plus aléatoire en milieu non loti que dans les quartiers formels. L'assistance en espèces uniquement offre aux ménages une utilité très différente d'un milieu à un autre : d'importance négligeable en milieu non loti, elle apparaît moyennement utile par les ménages de la zone lotie. La capacité d'assistance des ménages à l'origine de l'aide dans les deux zones explique vraisemblablement cette différence. Toute cette variabilité doit être prise en compte dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques destinées à soutenir les populations de ces zones. Le ciblage, qui la plupart du temps semble porter essentiellement sur l'identification des bénéficiaires, doit également tenir compte des besoins spécifiques des catégories de ménage.

Enfin, le niveau d'activité des chefs de ménage relance la question de l'extension de la sécurité sociale au secteur informel et à son développement en général dans les pays d'Afrique subsaharienne (Gruart, 1984 ; Van Ginneken, 1999). Il s'agit d'un défi très important, qui mérite plus d'intérêt dans la mesure où il peut faire l'objet de véritables politiques dans le cadre global de lutte contre la pauvreté.

BIBLIOGRAPHIE

- ABODERIN, I. 2003. « Intergenerational family support and old age economic security in sub-Saharan Africa. The importance of understanding shifts, processes and expectations », dans Peter Lloyd-Sherlock (dir.), *Living Longer : Aging, Development and Social Protection*, Londres : ZED Books.
- ANTOINE, P. (dir.) 2007. *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche Plurielle*, collections du CEPED, Séries Rencontres, Paris, 255 p.
- ASSELIN, L.-M. et T. A. VU. 2005. *Multidimensional Poverty and Multiple Correspondence Analysis*, Université Laval et Vietnam Institute of Economics, 29 p.
- AYE, M. 2000. *Capital social, logiques de solidarité et accès aux soins de santé modernes en Afrique subsaharienne*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 258 p.
- BARBONE, L. et B. L.-A. SANCHEZ. 2000. « Les régimes de pensions et de sécurité sociale en Afrique subsaharienne — problèmes et solutions possibles », dans *Sécurité sociale en Afrique : nouvelles réalités*, XIII^e Conférence régionale africaine, Accra, 6-9 juillet 1999, Documentation de sécurité sociale, Série africaine, 21, Association internationale de sécurité sociale, Abidjan, 15 p.
- BENZECRI, J.-P. 1973. *L'analyse des données. Tome II, L'analyse des correspondances*, Dunod, Paris, 619 p.

- BERE, B. 2011. *Croissance et réduction de la pauvreté au Burkina Faso*, Document de travail N°001/2011/CS-INSD, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), Ouagadougou, 35 p.
- BISILLIAT, J. (dir.). 1996. *Femmes du Sud, chefs de famille*. Paris, Karthala, 410 p.
- BOLOGO, E. 2007. « Transferts fonciers intergénérationnels et intrafamiliaux dans l'ouest du Burkina Faso : modalités et mutations », dans Philippe Antoine (dir.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche Plurielle*, CEPED, 214-230.
- CEA [Commission économique pour l'Afrique]. 1986. « Évaluation des résultats de la série des recensements de la population et de l'habitat de 1980 en Afrique », dans IV^e session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains, Addis-Abeba, Ethiopie, 3-12 mars 1986, 29 p.
- DEMONSANT, J.-L. 2007. « Un système informel de retraite basé sur le prestige des notables au village. Étude de cas à Matam (Sénégal) », dans Philippe Antoine (dir.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche Plurielle*, Paris, CEPED, séries Rencontres : 121-142.
- DETHIER, J.-J. 2009. « Social Security : What can Developing Countries Learn from the Experience of Developed Countries? », dans J. von Braun, R. Vargas et R. Pandya-Lorch (dir.) : *The Poorest and Hungry. Assessments, Analyses and Actions*, Washington DC, International Food Policy Research Institute.
- ELOUNDOU-ENYEGUE, P. M. 1992. *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? Évolutions récentes des échanges entre villes et campagnes*. Paris, CEPED, Les dossiers du CEPED n° 22, 40 p.
- GRUART, J.-V. 1984. « The extension of social protection in the Gabonese Republic : consolidating the development process », *International Labour Review*, 123, 4 : 457-470.
- INSD. 2015. *Indicateurs clés* [en ligne]. www.inds.bf (consulté le 2 octobre 2015).
- INSD. 2014. *Annuaire Statistiques 2013*, Ouagadougou (Burkina Faso), Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 412 p.
- INSD. 2006. *État et structure de la population, Analyse des résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006*. Ouagadougou (Burkina Faso), Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 199 p.
- JANSEN, C., E. LODENSTEIN, E. LODI et J. TOONEN (dir.). 2013. *Vers la Couverture Maladie Universelle au Bénin. Réflexions et perspectives*. Amsterdam, KIT Publishers, Paperback, 168 p.
- KEBE, M. et Y. CHARBIT. 2007. « Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage », *Revue européenne des migrations internationales*, 23, 3 : 51-65.
- LACHAUD, J.-P. 2005. « Crise ivoirienne, envois de fonds et pauvreté au Burkina Faso », *Revue Tiers Monde*, 46, 183 : 651-673.
- MARIE, A., R. VUARIN, F. LEIMDORFER, J.-F. WERNER, E. GERARD et O. TIEKOURA. 1997. *L'Afrique des individus. Itinéraires citoyens dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*. Paris, Khartala, 438 p.
- MOUSSA, S. et J.-F. KOBIAINE. 2014. « Quelles aides pour quels ménages dirigés par une personne âgée ? Une étude de cas à Ouagadougou (Burkina Faso) », dans Alfred Inis Ndiaye et Maymouna Ba (dir.), *Les personnes les plus âgées en Afrique : santé et inclusion sociale*, Dakar, CREPOS : 73-91.

- MOUSSA, S., J.-F. KOBIANE et A. SOURA. 2013. *Évolution du niveau de vie des ménages en milieu péri urbain de Ouagadougou (Burkina Faso) : analyses des inégalités des ménages face à la pauvreté*, communication présentée au XVI^e Colloque national de démographie (CUDEP) sur les populations vulnérables, 28-31 mai 2013, Aix-en-Provence, France, 22 p.
- OIT. 2004. *Extension de la couverture de la sécurité sociale en Afrique*. Dakar, Bureau sous-régional de l'Organisation Internationale du Travail pour le Sahel, Service Politiques et Développement de la Sécurité Sociale, Secteur de la Protection Sociale, 10 p.
- OUENDO, E.-M., M. MAKOUTODE, M. WILMET-DRAMAIX et M. PARAISO. 2004. « Accès aux soins de santé au Bénin : indigence et réseaux d'aide communautaire », *Cahiers Santé*, 14 : 217-221.
- PILON, M. et K. VIGNIKIN. 2006. *Ménages et Familles en Afrique subsaharienne*, Éditions des archives contemporaines/AUF, 122 p.
- PILON, M., T. LOCOH, K. VIGNIKIN et P. VIMARD (dir.). 1997. *Ménages et Familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, CEPED — ENSEA — INS — ORSTOM — URD, Les études du CEPED n° 15, Paris, 424 p.
- PILONN, M., M. M. SEIDOU et C. TICHIT. 1997. « Les femmes âgées chefs de ménage : aperçu général et études de cas », dans Marc Pilon, Thérèse Locoh, Kokou Vignikin et Patrice Vimard (dir.), *Ménages et Familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, CEPED — ENSEA — INS — ORSTOM — URD, Les études du CEPED n° 15 : 167-191.
- ROSSIER, C. et L. DUCARROZ. 2012. *La pauvreté dans les quartiers de l'OPO : une approche qualitative*, ISSP, Université de Ouagadougou, Rapport de recherche, 77p.
- ROSSIER, C., A. SOURA, B. BAYA et collab. 2012. « The Ouagadougou Health and Demographic Surveillance System », *International Journal of Epidemiology*, 41, 3 : 658-666.
- ROSSIER, C., A. SOURA, B. LANKOANDE et R. MILOGO. 2011a. *Observatoire de Population de Ouagadougou. Données collectées au Round 0, Round 1 et au Round 2, Rapport descriptif*. Ouagadougou, ISSP, 71 p.
- ROSSIER, C., A. SOURA, B. LANKOANDE et R. MILOGO. 2011b. *Les quartiers d'habitation informels sont-ils des villages urbains ? Le cas de la périphérie de Ouagadougou*, 6^e Conférence africaine sur la population de l'Union pour l'étude de la population africaine, Ouagadougou (Burkina Faso), 5-9 décembre 2011, 15 p.
- ROTH, C. 2010. « Les relations intergénérationnelles sous pression au Burkina Faso », dans Philippe Antoine et Valérie Golaz (dir.), *Autrepart*, 2010, 1, 53 : 95-110.
- SCODELLARO, C. 2010. « Les articulations entre solidarités publiques et solidarités privées en Afrique du Sud : les pensions vieillesse et leurs effets », dans Philippe Antoine et Valérie Golaz (dir.), *Autrepart*, 2010, 1, 53 : 54-74.
- VAN GINNEKEN, W. 1999. « Sécurité sociale pour le secteur informel : un nouveau défi pour les pays en développement », *Revue internationale de sécurité sociale*, 52, 1 : 61-85.
- VIDAL, C. 1994. « La « solidarité africaine » : un mythe à revisiter », *Cahiers d'études africaines*, 34, 136 : 687-691.
- VIMARD, P. 1993. « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Tiers-Monde*, 34, 133 : 89-115.